PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du samedi 21 Juin 2025
Concernant la saison 2024-2025

Le samedi 21 juin 2025 *à 12h43 heures*, les Fondateurs et Administrateur de « *l'**A**micale des **L**oisirs **M**artiaux »,*
Les membres du bureau, et ses adhérents se sont réunis pour l'assemblée générale ordinaire annuelle
à la « Cafétéria du parc Carillon » 02 rue des saules, les Clayes sous-bois 78340

Les membres du Comité Directeur « adhérents » (Codir)

- Mme Guillaume Anne : **Présidente** – membre Administrateur
- M. Poque Bernard : **Trésorier** - membre Fondateur
- M. Aubin Pascal : **Secrétaire** - membre Fondateur
- Mme Iazzetta Florence : membre du bureau
- M. Fontaine Alain : *membre du bureau* → ***Absent***
- M. Masson Bruno : membre du bureau

Les adhérents présents « hors Codir »

- M. Benard Amori
- Mme. Bernard Marie Claude
- M. Bontemps Jean Pierre
- Mme Bourguet Karin
- M. Carel Vianney
- Mme Cite-Mielle Carole
- M. Cite-Mielle Stanislas
- M. Gaboriaud Pierre
- M. Leduc Raphael
- Mme Roucheron Agnes
- M. Roucheron Patrick
- Mme Snoussi Nadia
- M. Terrien Jean-Yves
- M. Terrien Claire
- Mme Vieira Hélène

Les adhérents absents :

- M. Maraux Thierry
- M. Mathlouthi Ahmed
- Mme Michard Isabelle
- Mme Bertrant Murielle
- M. Guillier Jean Loup
- M. Le Louedec Gérard
- Mme Quantin Corinne
- M. Roy Jean-Claude

Les invités présents :

- Accompagnants des adhérents

Bons pour pouvoir :

- M. Saifi Farid
- Mme El Mayas Nathalie
- M. Quantin Eric
- M. Soudry Benoit
- Mme Soudry Kremmer Anne

Objet de l'assemblée générale :

I) Ouverture de séance par Mme la Présidente
II) Rapport moral
III) Vote du rapport moral
IV) Présentation des comptes
V) Vote du rapport financier
VI) Renouvellement des membres du bureau
VII) Quitus à donner à l'ancien trésorier par les membres du bureau élus et l'assemblée.
VIII) Fixation des cotisations pour la « Saison 2025-2026 »
IX) Budget prévisionnel
X) Forum des Associations
XI) Date de reprise des activités
XII) Questions ou remarques diverses

<u>Pièces mises à la disposition de l'assemblée</u>

- Tableau des ressources-dépenses
- Balance de gestion de la saison 2024-2025
- Bon(s) pour pouvoir

Vérifications d'usages avant séance « voir liste page 1 »

- Contrôle des personnes présentes effectué par les membres du comité directeur
- Vérification des « *Bons pour pouvoir » transmis*

Sur un effectif total de 35 adhérents, 20 sont présent, 5 « Bon pour pouvoir » ont été transmis
Le Quorum est atteint - La séance ordinaire est ouverte à 12h44.

I) Ouverture de séance par Mme la Présidente Guillaume Anne.

La Présidente de l'ALM, Mme Guillaume Anne démarre l'assemblée par un discours d'introduction ;
Puis évoque l'année écoulée et à venir via son rapport moral

Discours d'introduction de Mme la Présidente

Amis de l'Amicale des Loisirs Martiaux, la saison 2024-2025 s'achève.
La venue de nouveaux adhérents fut une bouffée d'oxygène qui nous a permis des ouvertures pour le déroulement, et la présentation des exercices techniques dans les différentes séances.

C'est dire que chacun d'entre vous a contribué à l'évolution de notre association.
A l'ère de l'individualisme, faire partie d'une association a encore plus d'importance pour vivre, partager, découvrir avec les autres ; n'oublions pas que nous apprenons de nous-même en créant une cohésion, en se tournant vers l'autre avec bienveillance dans l'approche pratique de nos arts quel qu'il soit.

Chaque professeur, animateur, se nourrit de connaissances techniques extérieures afin de vous les transmettre dans le cadre de leur séance respective.

L'année 2025-2026 nous réservera encore de beaux moments après la période estivale qui, je l'espère nous donnera l'élan pour revenir sur le tatami.

Merci pour votre participation, votre investissement pour cette année 2024-2025.

II) Rapport moral *de Mme la Présidente*

Le secrétaire de l'ALM, Aubin Pascal, rappel les règles et usages liées à cet exercice de Mme la Présidente, et indique que ce rapport moral sera soumis au vote des membres au cours de cette Assemblée générale.

Mme La Présidente Guillaume Anne expose son rapport moral :

Guillaume Anne en introduction rappel les 3 types de séances proposées au sein de l'ALM :

- Le mercredi : le Bien être de 19h30 à 20h30, puis le judo jiu-jitsu jusqu'à 22h30
- Le samedi : Le Stretch-Gong de 09h30 à 10h30, puis le judo ju-jitsu jusqu'à12h30

Cette année une fois de plus, les progressions ont été remarqué par l'ensemble des professeurs de séances,
Et deux pratiquants émérites ont reçu un grade d'évolution dans leur pratique au sein du C.I.J.A.M

Au mois de mai et juin 2025

- *Remise de la ceinture Verte pour Benoît*
- *Remise de la ceinture Marron pour Bruno*

Mme la Présidente, assure que la régularité sur la saison écoulée a permis d'obtenir pour l'ensemble un solide chemin de progression et de consolidation visible des acquis, quand bien même cela ne se ressentirait pas individuellement.
En précisant que l'œil avisé des professeurs, ou animateurs de séances est à prendre comme un « actum veritatis »

Anne Guillaume, souhaite pour la saison à venir, accueillir de nouveaux adhérents afin de développer le socle existant. Dans chaque discipline des approches différentes, mais complémentaires, permettront assurément à chacun de trouver sa propre voie. Chaque professeur ou animateurs de séances, laissera de nouveau libre cours à son imagination par rapport aux besoins qu'il sentira nécessaire en termes d'exercices pour ses élèves, toujours en lien et en concordance avec les thèmes des séances proposés au sein de l'ALM.

Pour la saison à venir, des dates ont d'ores et déjà été réservées auprès de la Mairie ;
Notamment pour les vœux du C.I.J.A.M qui auront lieu les 10 et 11 janvier 2026, mais également pour notre barbecue 2026 dont la date du 13 juin 2026 a été posée en option et, est actuellement en attente de validation.

Guillaume Anne, présidente de l'ALM, clôture son rapport en remerciant l'assemblée et amis présents.

III) Vote du rapport Moral :

Le secrétaire de l'A.L.M, Aubin Pascal, indique que le rapport moral puis financier feront l'objet d'un vote distinct comme le prévoit les statuts associatifs de l'ALM.

Le rapport moral de Mme La Présidente est mis aux voix :
« Le rapport Moral est adopté à l'unanimité ».

Les membres du Codir proposent à l'assemblée de poursuivre l'ordre du jour
Et de laisser la porte ouverte aux questions diverses éventuelles en fin de séance.

IV) Présentation des comptes par le Trésorier. (voir balance de gestion)

M. Poque Bernard, trésorier de l'A.L.M, expose le rapport financier à l'assemblée et indique tenir à disposition des adhérents l'ensemble pièces comptables.

a) Poste des « Produits et Charges » concernant la saison 2024-2025

Le « Total Produits » est de **+ 6440.08** € se subdivisant ainsi :

- Cotisations « Arts Martiaux - Bien-être & A.C.M » : 3610 €
- Produits des activités annexes : 2550 €
- Subvention de la commune : 250 €
- Autres produits financiers : 30.08 €
- Dons : 751,36 €

Le « Total Charges » est de **– 6279.28** € se subdivisant ainsi **:**

- Alimentation diverse et repas des stages : 876.95 €
- Achats non stockés : 70.99 €
- Primes d'assurances : 252.08 €
- Rémunérations d'intermédiaires : 3.75 €
- Publicité, publication, et relations publiques : 152.14 €
- Cadeaux à la clientèle : 137.90 €
- Missions : 85 €
- Réceptions : 3488.80 €
- Frais postaux et télécommunications : 240.10 €
- Concours divers : 220 €
- Services bancaires : 0.21 €
- Bénévoles : 751,36 €
- Rémunération des Intermédiaires : 3,75 €

  - Le résultat net de la Saison N-1 est de **- 562.92 €**
  - Le résultat net de la Saison est de + **912.16** €
  - Le Solde net restant en banque « saisons antérieures comprises » est de : **+ 4488,15** €
  - Le Solde net restant en caisse associative est de : **+ 62.57** €
  - Le Solde net au global est de : **+ 4550,72** €

b) Attribution des subventions :

Cette année L'A.L.M a effectué une demande subvention d'un montant initial de **250** € validé par la municipalité.

V) Vote du rapport financier du trésorier

Le secrétaire de l'A.L.M demande au préalable si des adhérents souhaitaient s'exprimer.
Le secrétaire de l'A.L.M met aux voix le rapport financier du trésorier.
« Celui-ci est adopté à la majorité des présents – 1 abstention »

Le secrétaire indique que cette abstention émane du fait que les comptes avaient été demandées en amont par cet adhérent. Cependant, les dépenses à inclure pour le repas de l'A.G n'étant pas encore finalisées, fournir un tableau de gestion qui serait devenu obsolète ne paraissait pas des plus judicieux pour les membres du CODIR.

Le secrétaire rappelle toutefois, que tout adhérent souhaitant consulter les comptes en cours d'année à la possibilité de le faire en effectuant simplement une demande de rendez-vous auprès du trésorier de l'ALM.

VI) **Renouvellement des membres du comité directeur.**

Le secrétaire sortant demande à l'assemblée si des adhérents désireraient se porter candidat afin de pouvoir intégrer le comité directeur pour un mandat d'un an, tel que défini dans les « Statuts de l'Association » de l'Amicale des Loisirs Martiaux.

- **Article 6 : Election du Comité Directeur**
- **Article 7 : Composition du Comité directeur**

Le secrétaire sortant explique à l'assemblée les articles précités ;

<u>Se proposent à candidature</u> **:**

- Mme Guillaume Anne : « Présidente sortante »
- M. Poque Bernard : « trésorier sortant »
- M. Aubin Pascal : « secrétaire sortant »
- Mme Iazzetta Florence : « membre du bureau sortant »
- M. Fontaine Alain : « membre du bureau sortant »
- M. Masson Bruno : « membre du bureau sortant »

Le secrétaire sortant de l'A.L.M, M. Aubin Pascal, met aux voix le renouvellement du comité directeur tel défini dans l'Art. 6

Les membres du CODIR sont élus à l'unanimité.

<u>Le comité directeur élu, après délibération, désigne tel que défini dans l'Art. 7 :</u>

- Mme Guillaume Anne au poste de « Présidente »
- M. Poque Bernard au poste de « trésorier »
- M. Aubin Pascal au poste de « secrétaire »

« **Ces désignations ont été adoptée à l'unanimité par les membres du CODIR ».**

VII) Quitus à donner à l'ancien trésorier par le nouveau bureau de l'ALM et l'assemblée.

Les nouveaux membres élus du comité directeur ainsi que l'assemblée, ayant pris connaissances des éléments financiers à disposition, donnent quitus à l'ancien Trésorier réélu M. Poque Bernard concernant la gestion de l'exercice 2023-2024

« Le Quitus est validé à l'unanimité »

En accord avec les membres du bureau de nouveau réélu dans leur poste respectif, aucune pause ne semble nécessaire afin de discuter sur les prévisions de la saison à venir, l'assemblée peut donc se poursuivre.

VIII) Fixation des cotisations « Saison 2025-2026 ».

M. Poque Bernard, trésorier réélu, indique que les cotisations annuelles resteront à l'identique pour la saison à venir, à savoir :
- 140 euros pour les membres actifs des « Arts martiaux »,
- 90 euros pour les membres actifs du « Bien-être & du Stretch-Gong »

M. Poque Bernard, trésorier réélu, indique, que les dates d'encaissements des cotisations se feront en deux fois, au mois d'octobre 2025 et au mois de mai 2026, les montants seront définis suivant l'activité choisie.

M. Poque Bernard, trésorier, tiens à rappeler qu'une adhésion est valable pour l'année sportive entière et que, sauf événement majeur, et / ou sur décision du comité directeur, les sommes des adhésions sont intégralement dues à l'association, même dans le cas d'une absence prolongée ou non présence effective.

« L'assemblée valide à l'unanimité ces propositions ».

IX) Budget Prévisionnel :

M. Poque Bernard Trésorier, indique qu'il est trop tôt pour effectuer un prévisionnel, il faudra attendre le démarrage de la nouvelle saison par rapport aux nombres d'adhérents inscrits.

X) Forum des Associations :

M. Aubin Pascal, secrétaire, indique que le Forum des Clayes sous-bois se déroulera le samedi 06 septembre 2025 au Gymnase Thierry Gillardi, les volontaires étant les bienvenues.

M. Poque Bernard donne explication du déroulement du « carnaval sportif » qui a eu lieu le 24 mai 2025, soulignant que l'organisation n'a pas été à la hauteur des attentes pour les Arts-Martiaux présents.

M. Aubin Pascal indique que cette journée festive était plutôt consacrée aux enfants, et que les animations en extérieures proposées par d'autres associations, ont masqué totalement les animations proposées dans les parties couvertes du gymnase Guimier. De plus, aucune indication n'avait été prévue dans ce sens. Ce fut un petit moment de solitude de 14h00 à 17h00, horaire de passage prévu pour les associations martiales

Mme la Présidente remercie cependant les adhérents qui se sont déplacé afin de prêter main forte.

XI) Date de reprise des activités

M. Poque Bernard, indique une date de reprise au mercredi 10 septembre 2025 dans l'attente de confirmation des services dédiés de la Mairie des Clayes sous-bois. Un courriel / WhatsApp… sera envoyé dès confirmation.

XII) Questions ou remarques diverses.

Pierre Gaboriaud, adhérent récemment malade, remercie les membres du bureau pour leur soutien et visite durant cette période difficile et indique que l'Amicale n'est pas un vain mot, mais un véritable gage d'amitié.

Aucune autre remarque n'étant relevée, Mme La Présidente Guillaume Anne, remercie l'assemblée présente et propose de clôturer cette saison sportive de l'ALM par le verre de l'amitié.

« le bureau remercie l'ensemble par une salve d'applaudissements »

Fin de séance : 13h20

La Présidente	Le Secrétaire
Mme. Guillaume Anne	Mr. Aubin Pascal